



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autoroutes

Question écrite n° 50642

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux transports sur la situation des groupements d'intérêt économique d'entreprises de transport, lesquels souhaitent obtenir des sociétés concessionnaires d'autoroutes des avantages tarifaires. Pour des raisons évidentes de sécurité, mais également pour tenir compte de la conjoncture concurrentielle nationale et internationale, les transporteurs doivent utiliser les autoroutes françaises et payantes de préférence aux routes nationales ou départementales. Il lui demande en conséquence si elle ne juge pas nécessaire d'entreprendre des démarches auprès des sociétés concessionnaires pour que les GIE d'entreprises de transport, compte tenu de l'importance du poste annuel en frais de péage d'autoroutes, puissent bénéficier de certains avantages tarifaires.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50642

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1861